



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
EAU ET ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2018

1 - PRESENTATION GENERALE

Nom : **SIVOM Tarn et Lumensonesque**
Siège : 6 Route de la gare 12520 Aguessac
Date de création : 1^{er} janvier 2001
Durée : illimitée

➤ Services administratifs

Heures d'ouverture du bureau :
Du lundi au jeudi : de 9H à 13H - le vendredi de 9H à 12H –
☎ 05 65 59 82 07 – fax : 05 65 58 73 03
Mail : secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

➤ Services techniques

Horaires de travail des agents :
Du lundi au jeudi : 8H- 12H et 13H30- 17H15 – le vendredi de 8H à 12H

Astreintes assurées en dehors des horaires ci-dessus :
☎ Julien LADET 06 88 64 28 77
☎ Clément BAUDOUNET 06 72 45 68 13

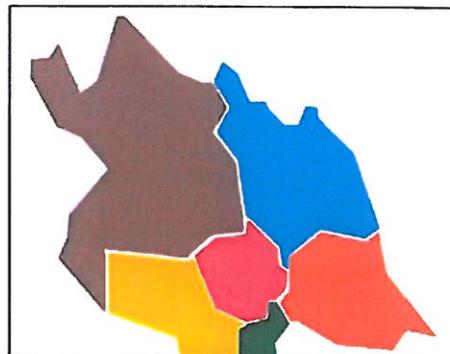
1.1- Le territoire et la population

Le service est géré au niveau : intercommunal
Compétences : production et distribution

Communes adhérentes : (6) AGUESSAC, COMPEYRE, LA CRESSE, PAULHE, RIVIERE SUR TARN, VERRIERES

Ref. base INSEE 2016, population totale

AGUESSAC	890 habitants
COMPEYRE	552 habitants
LA CRESSE	316 habitants
PAULHE	410 habitants
RIVIERE S/T	1 071 habitants
VERRIERES	460 habitants
Soit total :	3 699 habitants



- Existence d'un schéma de distribution (SDAEP) : oui, date d'approbation : 17/11/2016
- Existence d'un règlement de service : oui, date d'approbation : 13/02/2019
- Existence d'une CCSPL : oui non

EAU POTABLE

- ✓ Gestion du service des eaux depuis les sources et captages jusqu'au compteur des abonnés inclus, y compris : réservoirs de tête, unités de traitement et de désinfection, réseaux d'adduction et transfert jusqu'aux réservoirs de stockage des communes, conduites de distribution dans les communes avec leurs accessoires.
 - ✓ La compétence s'exerce sur les investissements et sur le fonctionnement du service y compris la gestion des abonnés, la relève des compteurs et la facturation.
- Le service est exploité en régie.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

- Le service public d'eau potable dessert : 3 699 habitants environ au 31/12/2018

1.4 Nombre d'abonnés

2015	2016	2017	2018
2 098	2 092	2 098	2 098

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de : 21.41 abonnés/km
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de : 1.76 habitants/abonnés
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique/nombre d'abonnés) est de 82.52 m³/abonné

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

source	Nature de la ressource	2016	2017	2018
St Pierre	NAPP	220 493	240 911	230 578
Léounes	NAPP	3 885	4 262	2 856
Angles	NAPP	5 506	5 671	7 744
Suèges	NAPP	785	875	859
Molières	NAPP	2 877	3 043	3 078 + 1 555*
Puits Aguessac	NAPP	3 184	2 382	5 630
TOTAL		236 730	257 144	252 300

* achat d'eau au SIAEP du Massegros

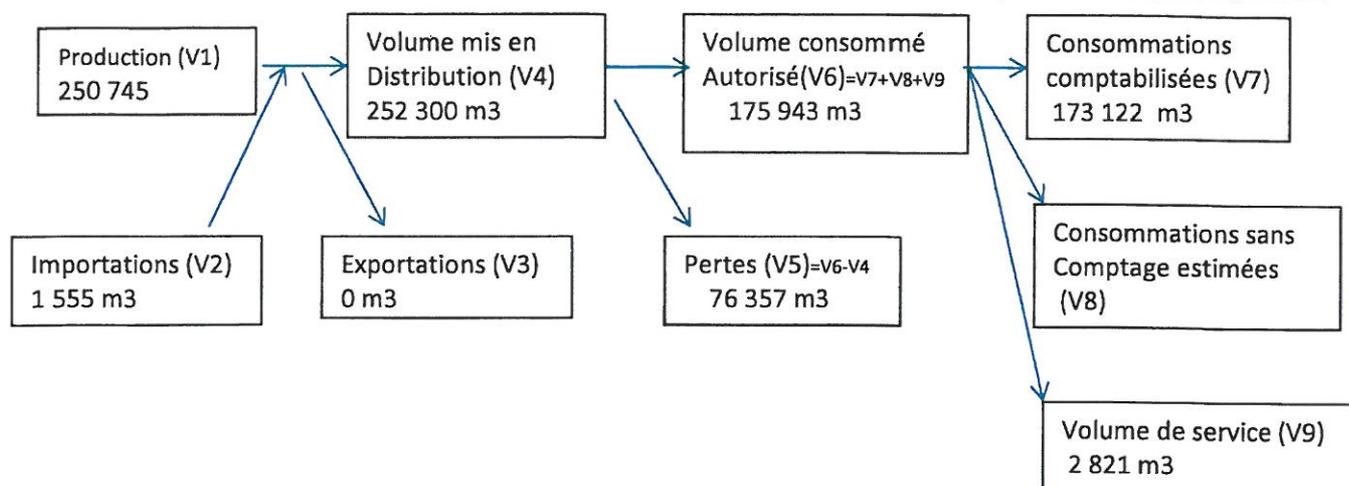
1.5.2 Achat d'eaux brutes

- ✓ Néant

EAU POTABLE

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2 Production

Nom de l'installation	commune	Débit (m3/jour)	Type de traitement
Source des Angles	Rivière sur Tarn	30	javel pack
Source des Léounes	Rivière sur Tarn	200*	galets HTH
Suèges	Rivière sur Tarn	4	javel pack
Molières	Verrières	15	galets HTH
Saint Pierre	Verrières	877	dioxyde de chlore
Puits aguessac	Aguessac	960	dioxyde de chlore

* moyenne annuelle estimée

1.6.3 Achat d'eaux traitées

2018 : 1 555 m3 (fournisseur : SIAEP du Massegros)

1.6.4 Volumes facturés en m3 :

	2016	2017	2018
TOTAL m3 facturés	153 607	162 529	160 579

1.6.5 Autres volumes

Fuites (abonnés ayant bénéficiés d'un dégrèvement) : 12 543 m3

1.6.6 Volume consommé autorisé (V6)

	2016	2017	2018
Volume consommé autorisé en m3/an	181 232	182 958	175 943

1.7 Linéaire de réseaux de desserte

✓ linéaire : environ 98 kms (adduction et distribution)

2- TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2019 sont les suivants :

- ✓ Frais d'accès au service (forfait branchement 5 ml, hors terrassement) : 1 000.00 € HT

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	63.09	63.09
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1.889	1.889
Taxes et redevances		
Taux TVA redevances	5.5	5.5
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	0.06/m3	0.06/m3
Pollution domestique (Agence Adour Garonne)	0.33/m3	0.33/m3

2.2 Facture d'eau type (tarif unique pour toutes les communes)

Facture type pour 120 m3	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part collectivité			
Part fixe annuelle HT	63.09	63.09	0
Part proportionnelle HT	226.68	226.68	0
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	289.77	289.77	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence Adour Garonne) HT	7.20	7.20	0
Redevance pollution (Agence Adour Garonne)	39.60	39.60	0
Tva	18.52	18.51	0
TOTAL TTC pour 120 m3	355.09	355.08	0
Prix TTC au m3	2.96	2.96	0

- ✓ Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle
- ✓ La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes du service

Type de recette	Exercice 2017	Exercice 2018
Vente d'eau	367 523	364 648
Abonnements	124 036	124 951
Total des recettes	491 559	489 599
recettes liées aux travaux	20 509	17 685

3-INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	48	4	46	3
Paramètres physico-chimiques	48	0	46	0

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indicice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2017	Exercice 2018
VP236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	10	10
VP237	Mise à jour du plan au moins annuelle du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement	5	5
VP238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		13
VP239	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (1à5points) 60%=1 - 70%=2- 80%=3- 90%=4 -95%=5	13	
VP240	intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon ; linéaire, Ø, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP241	pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 50%+10 -60%=11 – 70%=12 – 80%=13 -90%=14 – 95%=15	13	13
VP242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP243	inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	0	0
VP244	localisation des branchements sur le plan des réseaux	0	0
VP245	pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP246	identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
VP247	localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	0	0
VP248	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
VP249	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire des réseaux	0	0

EAU POTABLE

⇒ L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2018 est de : 71

3.3 Indicateurs de performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

3.3.1 Le rendement du réseau de distribution est de $(V7+V8+V9)/V1$

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
rendement du réseau (%)	55.3 %	71.4 %	76.5 %	71.15 %	70 %

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau ($V4 - V7/365$ / linéaire de réseau de desserte)

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
indice linéaire des volumes non comptés	5.21	2.684	1.646	2.67	2.2

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. ($V4 - V6/365$ / linéaire de réseau de desserte)

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
indice linéaire de pertes en réseau	4.51	2.21	1.567	2.09	2.1

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en KM	0.245	0.035	0.150	0.050	0.031

✓ Au cours des 5 dernières années, 0.511 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

EAU POTABLE

- ✓ Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans : 0.10 % (linéaire de réseau renouvelé/linéaire de réseau hors branchementx20)

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc) En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% aucune action de protection
- ✓ 20 % études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50 % dossier déposé en préfecture
- ✓ 60 % arrêté préfectoral
- ✓ 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- ✓ 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de : 40 %

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

✓ Néant

4.2 Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants HT des travaux engagés en €	41 189	28 198
Montant des subventions en €	12 400	14 655

4.3 Etat de la dette du service

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette		1 909 465	1 817 650
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	97 703	112 802
	Intérêts	79 212	71 171

4.4 Amortissements

✓ Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de : 147 366 €

4.5 Travaux engagés au cours de l'exercice 2018

objet des travaux	Montant
Pompage Rouassas (enrochement pompage)	2 617
Extension réseau Pailhas - Compeyre	7 865
Extension réseau Fontaneilles	11 371
Matériel (pompe doseuse, débitmètre, télégestion)	6 335

4.6 Travaux et études projetés pour l'année 2019

objet des travaux	Montant prévisionnel HT
Nouvelle école Aguessac + maillage	35 000
AEP les Vabres- Saliès- l'Antéjas	100 000
Lotissement Mouret - Rivière	12 000
Périmètres de protection	43 000

5- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- ✓ Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)
 - L'année 2018, le service a reçu : 5 demandes d'abandon de créances et en a accordé : 5
 - 9 168.61 € ont été abandonnés, soit 0.053 €/m³ pour l'année 2018

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

- ✓ Néant

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

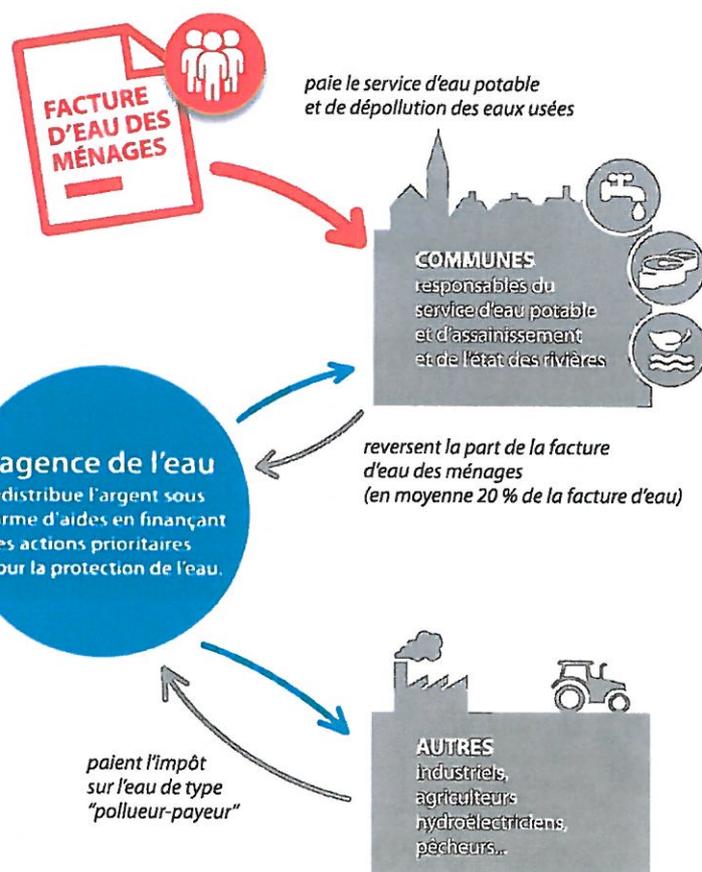
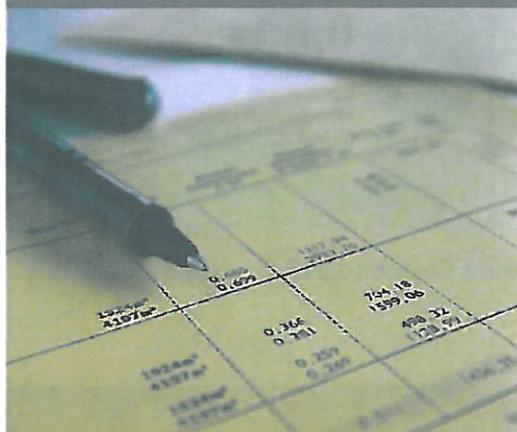
		exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 715	3 699
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.96	2.96
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	91.7 %	93.5 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	15 jours	15 jours
	Indicateurs de performance		
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	71	71
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.15	69.7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.67	2.2
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	2.09	2.1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.35	0.1
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	40%	40 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0.2067	0.053

Voté le 12 juin 2019

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

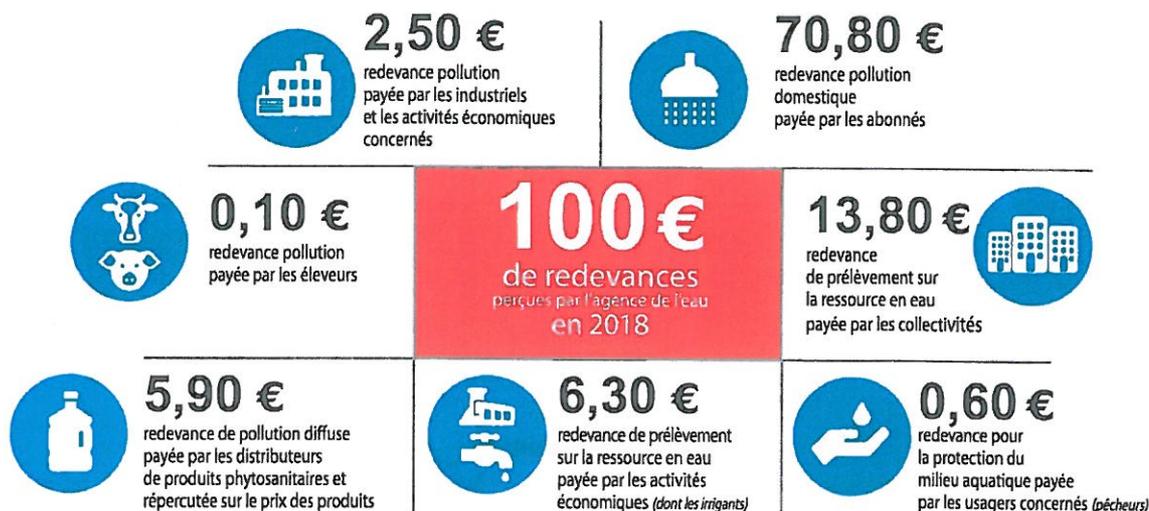
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

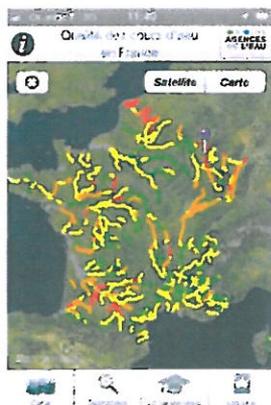
Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) © mars 2013, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dorcourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ET DILUÉMENT PUBLIQUÉ EN FAVORI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

